

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20211209-2021DEC0489-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2021

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Approbation des travaux de modernisation de l'éclairage public dans diverses rues à Bonson

- Vu les statuts de Loire Forez agglomération, et notamment sa compétence en matière d'éclairage public,
- Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 qui indique les conditions de délégation de l'organe délibérant au Président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°9 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 donnant délégation au président pour signer les décisions afférentes à la mise en œuvre de la politique d'éclairage public avec le SIEL
- Vu l'arrêté n°2020ARR0450 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul TISSOT, conseiller délégué en charge de l'éclairage public à Loire Forez agglomération
- Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL), article 2 notamment, et les modalités définies par son comité et son bureau, le SIEL peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents, lorsqu'ils en font la demande,
- Considérant la volonté de la commune de moderniser l'éclairage public dans diverses rues de la commune

DECIDE

Article 1 : Il est décidé de commander au SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire) les travaux en objet.

Cette prestation s'élève à un montant total de **181 315 €**

Détail :	Montant HT travaux	% PU	Participation collectivité
EP Chemin de la Rivière	20 059 €	71 %	14 242 €
EP Avenue de la Mairie	31 177 €	71 %	2 277 €
EP Giratoire de la Becque	14 734 €	71 %	10 461 €
EP Rue des Essarts	21 543 €	71 %	15 295 €
EP Avenue de Saint-Rambert	50 505 €	71 %	3 485 €
EP Avenue de Sury	70 925 €	71 %	50 357 €
EP Avenue de Saint-Marcellin	46 428 €	71 %	32 964 €
	255 374 €	71%	181 315 €

Cette participation sera financée par :

- l'enveloppe d'investissement d'initiative communale affectée à la commune de Bonson au titre « Voirie/Eclairage Public » pour **102 301€**
- l'enveloppe « mise aux normes et exemplarité » pour **79 014 €**

Article 2 : Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la trésorière de Montbrison.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

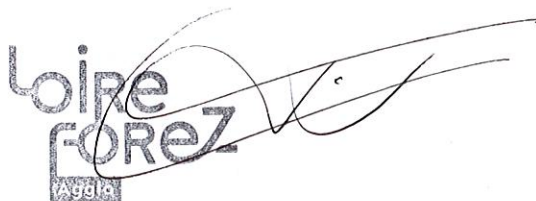
Le Président,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication.*

Fait à Montbrison, le 09/12/2021

Pour le Président et par délégation,
Le conseiller délégué en charge de l'éclairage public,

Monsieur Jean-Paul TISSOT.

The image shows a stylized signature in black ink over a grey logo. The logo consists of the words "Loire" and "FOREZ" stacked vertically, with "Loire" in a larger font. Below "FOREZ" is a small rectangular box containing the word "Agglo". The signature is a fluid, cursive line that starts from the left, loops around the "Loire" text, and extends to the right.